

Lettre d'accompagnement Bilan fonctionnel

En 2021, la convention de l'INAMI, approuvée le 26/07/21, sera déployée sur base d'une vision dans laquelle la collaboration avec les acteurs du soin et bien-être est centrale. Ce projet s'inscrit dans le cadre des réformes globales des soins en santé mentale et du protocole d'accord sur l'approche coordonnée du renforcement de l'offre de soins en santé mentale, en particulier pour les groupes cibles vulnérables.

Ce bilan fonctionnel est un outil fondamental qui traduit la vision dans l'organisation et le financement de deux fonctions psychologiques, à savoir :

- la fonction des soins psychologiques de première ligne, en étroite collaboration avec les acteurs de première ligne et proches du citoyen : amélioration de la santé mentale et prévention des plaintes psychiques par le renforcement des possibilités d'auto-soin et le soutien des soins informels, par la clarification de la demande, des interventions de faible intensité ou à court terme ; la psychoéducation ; l'orientation ou le partage d'expertise.
- Et la fonction des soins psychologiques spécialisés, il s'agit d'interventions axées sur le psycho-diagnostic ou de traitements psychologiques, à moyen terme ou d'intensité moyenne, adaptées à un trouble/problématique sous-jacent (en l'absence de problématiques urgentes (risque pour l'intégrité physique) ou complexes). Cette fonction n'est accessible qu'après qu'une demande ait été faite au réseau de soins psychologiques spécialisés en établissant un bilan fonctionnel réalisé avec un médecin. Pour plus d'informations :

<https://www.riziv.fgov.be/fr/nouvelles/Pages/offre-soins-psychologiques-renforcee-pour-tous-septembre.aspx>

Vision

La collaboration et le suivi multidisciplinaires sont essentiels dans le cadre des soins en santé (mentale) afin d'organiser une bonne prise en charge du patient et de son entourage, sur la base du concept 4AIM visant à optimiser le processus et la continuité des soins. Le KCE précise que l'encouragement de la concertation et la communication par exemple entre les médecins et les psychologues/orthopédagogues cliniciens est une bonne pratique qui existe souvent déjà sur le terrain. En associant les compétences complémentaires de ces différentes professions, les problématiques de chaque patient peuvent être évaluées et traitées dans toutes leurs dimensions et leur complexité. Cette collaboration doit être encouragée dès le premier contact avec l'utilisateur et est soutenue par la réalisation d'un bilan fonctionnel.

Bilan fonctionnel

Le bilan fonctionnel constitue un outil clinique essentiel qui favorisera les soins intégrés. Il permet une intervention professionnelle de qualité et une collaboration multidisciplinaire et intersectorielle. Le bilan fait une description de l'état de santé du patient d'un point de vue bio-psycho-social, y compris les



difficultés et les compétences du patient et de son environnement (somatique, psychologique, social, traitement en cours, traitement(s) antérieur(s), indication de la pertinence d'un traitement complémentaire/orientation, contexte problématique, ...).

Sur base du bilan fonctionnel, il est possible d'estimer les soins ou le soutien nécessaires (y compris des interventions déjà réalisées), d'établir un plan de soins ou de traitement, d'estimer la durée et l'intensité de l'intervention nécessaire et d'évaluer le traitement proposé. Ce bilan se veut également être un outil de communication dans le cadre de la collaboration multidisciplinaire entre les partenaires du réseau concernés et fait aussi office d'indication pour une prise en charge spécialisée et une inscription au réseau des soins en santé mentale spécialisés ambulatoires.

Le bilan fonctionnel est un élément du dossier du patient et diffère des notes personnelles des professionnels. Le bilan est, de préférence, court et ne mentionne que les informations nécessaires à la compréhension de la situation de l'usager et à la coordination des soins. Le bilan est établi avec le patient dans une langue qu'il peut comprendre. Par conséquent, le bilan a pour tâche principale d'aider le patient à poser ses questions et de lui donner l'occasion de contribuer à l'élaboration du plan de traitement.

Dans la convention, la demande au réseau de soins spécialisés en santé mentale se fait sur la base du bilan fonctionnel établi par le psychologue/orthopédagogue clinicien et le médecin traitant¹. Le bilan fonctionnel combine les points de vue de différentes expertises de sorte que, à partir des points de vue complémentaires du médecin, du psychologue/orthopédagogue clinicien et du patient, il est possible d'avoir une vision complète de la situation, en tenant compte des traitements déjà effectués tant par le psychologue que par le médecin.

Secret professionnel partagé

En tant que professionnel de la santé, il est important que vous informiez votre patient de votre intention de partager des informations qui le concernent, et ce avant même de les communiquer.

Plus précisément, il est nécessaire de l'informer sur le contenu des échanges, les objectifs de ces échanges, et les professionnels de la santé avec qui vous souhaitez échanger. De ce fait, le bilan fonctionnel doit être rédigé avec le patient (ou son représentant légal). Par ailleurs, ces informations sont partagées avec des professionnels également tenus au secret professionnel et qui poursuivent la même finalité. Les informations sont limitées à ce qui est strictement nécessaire et dans l'intérêt du patient (cf. L'article 33 de la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé) et conformément à la loi sur les droits des patients. Si dans des circonstances exceptionnelles le patient refuse de partager ces informations avec un autre professionnel traitant, cela doit être mentionné sur le bilan fonctionnel et dans le dossier du patient. Un modèle de consentement éclairé sera fourni.

¹ Par médecin traitant, nous considérons le médecin qui est impliqué dans la prise en charge (médicale, psychiatrique,...) du patient.

Méthodologie de travail

Le bilan fonctionnel est rédigé, avec un nouveau patient, dès la première séance afin de dresser un descriptif de sa situation actuelle, de son histoire, de ses difficultés et ses ressources, y compris le motif de la demande de soins. Sur cette base, selon l'indication, un processus peut débuter. Le bilan fonctionnel est utilisé de manière dynamique pendant et après l'intervention pour suivre et évaluer l'évolution de la situation dans son environnement, et ce avec le patient lui-même et les autres prestataires d'aide et de soins éventuels. À la fin de l'intervention, le bilan fonctionnel peut étayer la décision de poursuivre ou de clore une intervention. Le choix du parcours soins résulte également du bilan fonctionnel.

Un document de communication et d'orientation

Le bilan fonctionnel doit toujours tenir compte du processus de soins d'un patient et de son environnement, et relève du secret professionnel partagé. Il est également important que la circulation de ces informations s'exerce de manière confidentielle et sécurisée (telle qu'avec l'outil E-healthbox).

Le bilan fonctionnel remplit explicitement la fonction de document de communication au moins dans les situations suivantes :

Dans un premier temps, après un premier contact avec un prestataire d'aide et de soins tel que, par exemple, un psychologue/orthopédagogue clinicien conventionné (fonction psychologique de première ligne ou spécialisée), le bilan fonctionnel est transmis au cabinet du médecin généraliste responsable du DMG afin de conserver une vision globale de la situation de l'utilisateur dans son environnement. A cette fin, le consentement de l'utilisateur est nécessaire.

Dans un second temps, l'accès aux soins spécialisés ne peut avoir lieu qu'après demande auprès du réseau de soins ambulatoires SSM spécialisés ayant conclu une convention avec le réseau de soins en santé mentale et sur base du bilan fonctionnel, qui indique s'il est nécessaire de recourir à une intervention spécialisée spécifique. Ce bilan fonctionnel est complété par le médecin traitant afin de disposer d'une représentation globale du fonctionnement de l'utilisateur. Le processus de cette orientation doit être expliqué, au préalable, au patient, afin qu'il puisse prendre une décision éclairée et partagée de participer au financement des soins spécialisés dans le cadre de ce projet. A l'issue de l'intervention spécialisée, le bilan fonctionnel peut être utilisé comme outil de communication avec les professionnels des soins de première ligne impliqués dans le cadre d'accords concernant un soutien complémentaire (par exemple : « prendre le pouls de la situation »), toujours sous réserve de l'approbation du patient.

! Dans le cadre d'une orientation vers la fonction psychologue spécialisée, il est obligatoire d'introduire, dans l'outil de facturation de l'asbl IM, le numéro INAMI du médecin et du psychologue/orthopédagogue conventionné qui ont établi le bilan fonctionnel. Ceci est entré dans le système par le psychologue/orthopédagogue conventionné.

L'utilisateur de santé occupe une place centrale



De plus, dans ce cadre, l'usager est explicitement considéré comme le responsable de son processus. La convention vise à ce que les professionnels de santé travaillent ensemble en plaçant le patient au centre. Ce bilan peut donc être établi, avec le patient, en veillant à l'utilisation d'un langage et d'un vocabulaire simples, compréhensibles et sans ambiguïté. Il faut donc veiller au risque de généralisation ou de banalisation de la problématique par l'utilisation de termes incompréhensibles ou sujets à interprétation. Cela aurait incontestablement un impact délétère sur l'état psychique du patient et serait contre-productif à la bonne collaboration des différents partenaires.

*Ce document et a été élaboré en collaboration avec des experts du vécu, des médecins généralistes et des psychologues/orthopédagogues.

Le bilan fonctionnel s'inscrit dans le cadre de la nouvelle convention "Financement des soins psychologiques dans première ligne via les réseaux et les partenariats locaux pluridisciplinaires". Tant l'utilisation que le contenu seront évalués avec les autres parties de la convention.



Modèle bilan fonctionnel

COORDONNEES

REFERENCES USAGER				
Nom		Prénom		Age
Numéro de registre national		MRS	OUI / NON	
Personne de contact - de confiance/tuteurs*				

* représentant légal, tuteur et/ou administrateur de la personne

REFERENCES DU PSYCHOLOGUE/ORTHOPEDAGOGUE CONCERNE				
Coordonnées	Nom		Prénom	
	Adresse			
	Téléphone			
	Site web/adresse			
	Numéro-INAMI si conventionné			
Fonction/spécialisation	<input type="radio"/> Fonction psychologique de première ligne		<input type="radio"/> Fonction spécialisée:(spécialisation)	
Préférence de contact	<input type="radio"/> E-healthbox/e-mail électronique sécurisé <input type="radio"/> Permanences téléphoniques: <input type="radio"/> Autre:			

REFERENCES DU MEDECIN CONCERNE				
Coordonnées	Nom		Prénom	
	Adresse			
	Téléphone			
	Numéro-INAMI			
Spécialisation	<input type="radio"/>;			
Préférence de contact	<input type="radio"/> E-healthbox/e-mail électronique sécurisé <input type="radio"/> Permanences téléphoniques: <input type="radio"/> Autre:			

REFERENCES DU MEDECIN GENERALISTE RESPONSABLE DU DMG				
Coordonnées	Nom		Prénom	
	Adresse			
	Téléphone			
	Numéro-INAMI			
Préférence de contact	<input type="radio"/> E-healthbox/e-mail électronique sécurisé <input type="radio"/> Permanences téléphoniques: <input type="radio"/> Autre:			

REFERENCE(S) AUTRE(S) PRESTATAIRE(S)



Coordonnées	Nom		Prénom	
	Adresse			
	Téléphone			
	Numéro-INAMI			
Fonction/spécialisation	○			
Préférence de contact	<input type="radio"/> E-healthbox/e-mail électronique sécurisé <input type="radio"/> Permanences téléphoniques: <input type="radio"/> Autre:			

REFERENCE(S) AUTRE(S) PRESTATAIRE(S)				
Coordonnées	Nom		Prénom	
	Adresse			
	Téléphone			
	Numéro-INAMI			
Fonction/spécialisation	○			
Préférence de contact	<input type="radio"/> E-healthbox/e-mail électronique sécurisé <input type="radio"/> Permanences téléphoniques: <input type="radio"/> Autre:			

BILAN FONCTIONNEL

SITUATION		
(date.....;.....)		
Antécédents si utiles à communiquer (psychologique, social, somatique,...)		
Usager		
Médecin traitant		
Psychologue/orthopédagogue clinicien		
Autre		
Fonctionnement actuel (au début de la prise en charge)		
Problèmes/plaintes et ressources/réseau social	Situation et circonstances bio-psycho-sociales	Style personnel
	Usager	Autre
	Médecin traitant(
	Psychologue/orthopédagogue clinici	
Autre		

Demande(s) d'aide / objectifs / attentes
Usager
Médecin traitant
Psychologue/orthopédagogue clinicien
Autre

INDICATION ET COORDINATION DES SOINS				
Quoi (Plainte)	Objectif	Intervention	Qui	Statut/ Parcours / évolution

Intervention intermédiaire

En cours de traitement, préciser l'évolution de la situation (problématique)

Situation	date.....
Usager	



Médecin traitant
Psychologue/orthopédagogue clinicien
Autre
En concertation avec l'utilisateur, il a été convenu ce qui suit:
<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Aucun type d'aide supplémentaire n'est requis <input type="radio"/> Suivi/aide supplémentaire nécessaire pour par <input type="radio"/> Orientation nécessaire pour vers <input type="radio"/> Autre

Intervention finale

Préciser l'évolution de la situation (problématique) et formuler des propositions pour la suite éventuelle du parcours du patient.

Situation	date.....
Usager	
Médecin (traitant)	
Psychologue/orthopédagogue clinicien	
Autre	



En concertation avec l'utilisateur, il a été convenu ce qui suit:

- Aucun type d'aide n'est requise
- Suivi nécessaire pour par
- Orientation nécessaire pour vers
- Autre

Remarques:

Annexes:

.....

Signatures des différentes parties concernées

